



## Audition avec un juge de protection des majeurs

-----  
Par Chikop

Bonjour Madame, Monsieur,

Ma fille vis à l'étranger. Elle ne peut pas se déplacer pour assister à une audition avec Mr le juge de tutelle.

Cette audition concerne le régime de protection à l'égard de sa maman atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Comment, sous quelle forme, peut elle participer à distance à cette audition?

En vous remerciant pour vos réponses.

Cordialement.

-----  
Par TUT03

Bonjour

elle peut se faire représenter par un avocat exerçant en France, inscrit au Barreau du Tribunal où se déroulera l'audition de sa mère